



- **Extrait du registre des délibérations** **Conseil municipal du 12 décembre 2022**
Commission Culture et patrimoine **Séance du 9 novembre 2022**
historique

32 Procès-verbal de récolement de la collection de mobilier du musée Gallé-Juillet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjointes :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCH, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE, Mme M'BAYE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à	Mme SOW
Mme SAVAS	Pouvoir à	M. EL MOUSSAOUI
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à	Mme DUHIN
Mme PEREZ	Pouvoir à	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme HAMADOUCH
Mme SENET	Pouvoir à	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. KA	Pouvoir à	Mme M'BAYE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
Mme MEHADJI, M. NACHITE.
M. LUCAS.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- **Date de la convocation et d'affichage le : 6 décembre 2022**
- **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 DEC. 2022**
- **Rapport de présentation :**

Aïssata SOW, Conseillère Municipale

La loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France impose la réalisation d'un récolement de leurs collections tous les dix ans. L'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement, souligne cette obligation et expose la méthodologie à adopter.

Le musée Gallé-Juillet bénéficie d'un inventaire de ses collections datant de 1951. Celui-ci comprend un ensemble d'éléments mobiliers ayant appartenu aux anciens propriétaires de la maison.

En effet, en 1788, les ruines du château médiéval de Creil servent de base pour la construction de deux maisons bourgeoises. L'une d'elle, la maison Gallé-Juillet, abrite au début du 19^e siècle les familles Bagnall, (Jacques Bagnall est l'ancien directeur de la faïencerie de Creil), puis Juillet (Jules Juillet est maire de la ville de Creil de 1846 à 1868) et enfin Gallé.



En 1916, le dernier descendant de la famille Gallé-Juillet, Maurice Gallé, meurt tragiquement à Bouchavesnes, en pleine Grande Guerre. Sa mère, Berthe Gallé fait don de la maison familiale à la ville de Creil en 1929, suite au décès de son époux Auguste. Elle pose comme condition de garder en l'état les différentes pièces de la maison. De ce fait, les collections du musée comprennent un important ensemble d'éléments mobiliers, témoignages de l'art de vivre aux 19^e et 20^e siècle.

Cet ensemble a bénéficié en septembre et octobre 2022 d'un récolement complet, qui permettra de faciliter l'étude tant scientifique que technique de cet ensemble, ainsi que sa mise en valeur. Le récolement a concerné **258 biens** appartenant à la collection de mobilier du musée Gallé-Juillet :

- au total, **246 biens** ont pu être récolés ou inventoriés,
- **228 biens** ont été récolés sur la base de l'inventaire de 1951,
- **18 biens** ont été inventoriés entre 1994 et 2022 de manière rétroactive,
- **178 biens exposés et 68 en réserve** ont été vus, pour un total de **246 biens**,
- **12 biens** inscrits dans l'inventaire de 1951 n'ont pas été retrouvés lors du récolement.

Il vous est demandé de valider le procès-verbal de récolement 2022 de la collection de mobilier du musée Gallé-Juillet.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L451-2,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 9 novembre 2022,

Vu le document ci-annexé,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

■ Décide :

Article unique : de valider le procès-verbal de récolement 2022 de la collection de mobilier du musée Gallé-Juillet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Publication électronique sur le site de la Ville le 29 DEC. 2022

CREIL, le 29 DEC. 2022

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

P/O

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 29/12/2022

Publié le 29/12/2022



ID : 060-216001743-20221212-DLRG221212032-DE